



# LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

## PAYS DE LA LOIRE

### SITUATION AU 30 JUIN 2014



## LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

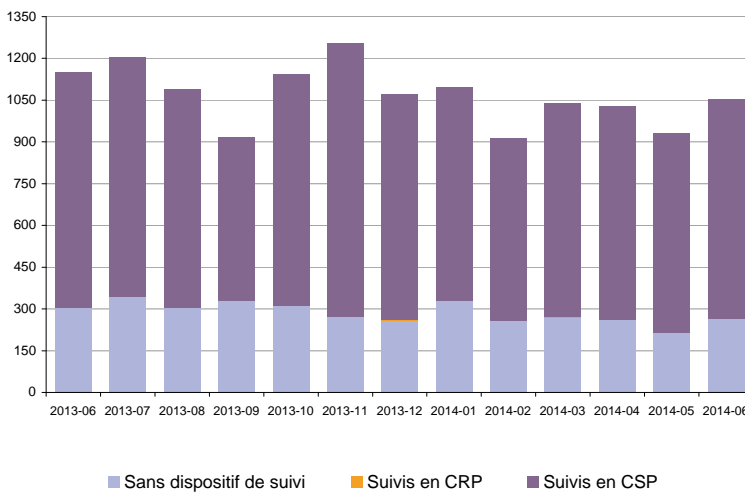
En juin 2014, **1 052** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **8,5%** par rapport à juin 2013. Les licenciés avec dispositif représentent **75%** de l'ensemble et affichent une baisse de **6,6%**. En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Malgré une baisse significative amorcée en juin 2013, la valeur moyenne mensuelle reste à un niveau élevé (**1 004** licenciements en juin 2014).

En un an, **12 737** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **0,7%**).

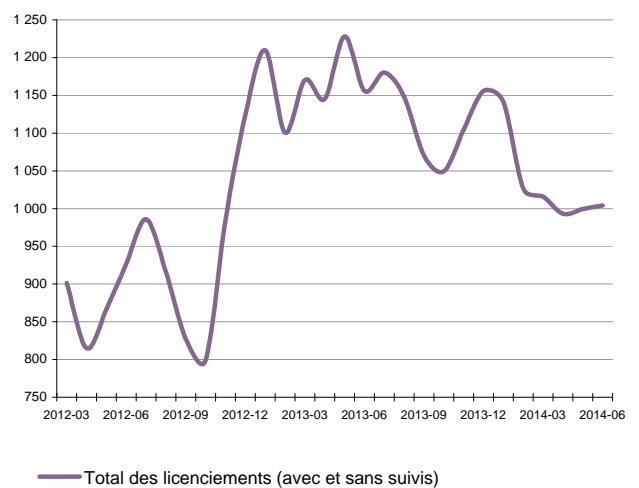
### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

### LES INSCRIPTIONS SUITE A LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



### MOYENNE MOBILE SUR TROIS MOIS



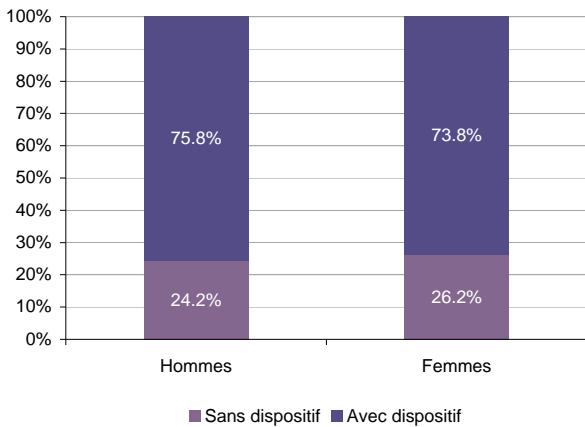
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	juin-14	1 052	263	25.0%	789	75.0%	NC	NC	789
	juin-13	1 150	305	26.5%	845	73.5%			845
Evolution		-8.5%	-13.8%		-6.6%				-6.6%
Cumul sur 3 mois	juin-14	3 012	741	24.6%	2 271	75.4%	NC	NC	2 270
	juin-13	3 468	930	26.8%	2 538	73.2%	NC	NC	2 538
Evolution		-13.1%	-20.3%		-10.5%		NC	NC	-10.6%
Cumul sur 12 mois	juin-14	12 737	3 420	26.9%	9 317	73.1%	6		9 311
	juin-13	12 833	3 744	29.2%	9 089	70.8%	31		9 055
Evolution		-0.7%	-8.7%		2.5%		-80.6%		2.8%

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES

## RÉPARTITION PAR SEXE



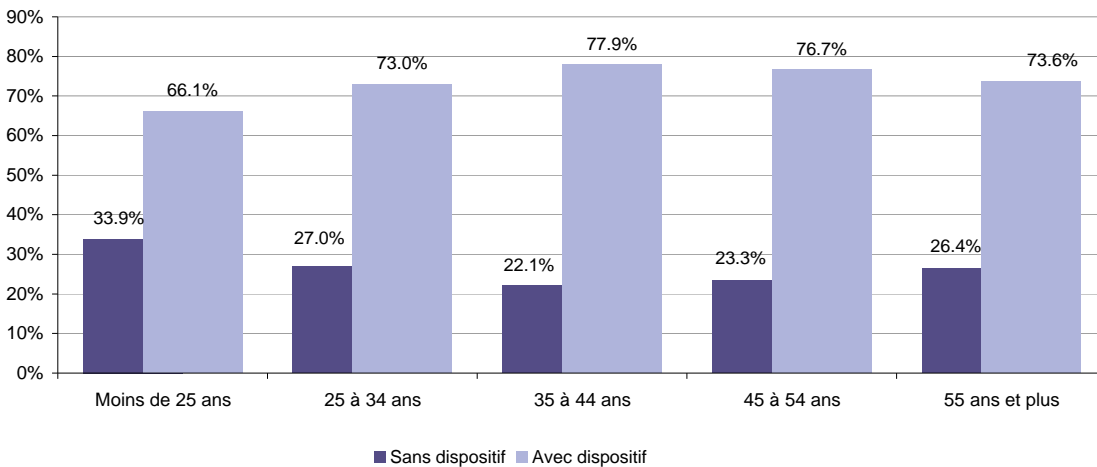
En juin 2014, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**73,8%**) est moins importante que celle des hommes (**75,8%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **66,1%** à **77,9%**).

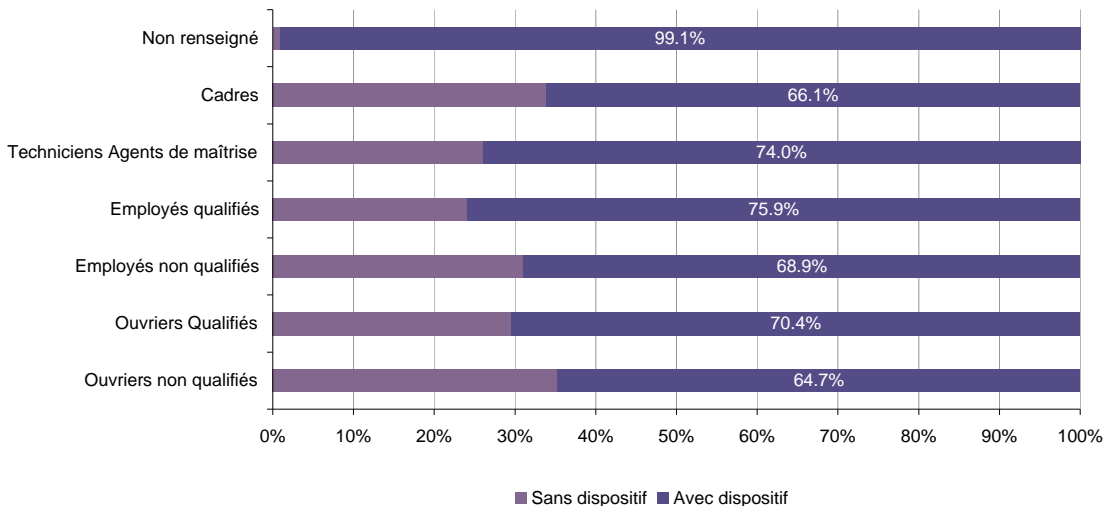
La tranche d'âge de 35 à 44 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les employés qualifiés (**75,9%**) et les techniciens agents de maîtrise (**74%**). Viennent ensuite les ouvriers qualifiés (**70,4%**) et les employés non qualifiés avec **68,9%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**64,7%**).

## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



## RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## RÉPARTITION PAR MÉTIER (15 PREMIERS)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
F1703 Maçonnerie	29	11	18
D1401 Assistanat commercial	27	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	27	8	19
M1203 Comptabilité	20	NC	NC
F1602 Électricité bâtiment	19	5	14
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	17	NC	NC
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	17	7	10
H2903 Conduite d'équipement d'usinage	16	NC	NC
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	15	NC	NC
M1604 Assistanat de direction	14	NC	NC
M1607 Secrétariat	14	NC	NC
N1101 Conduite d'engins de déplacement des charges	13	7	6
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	12	NC	NC
G1803 Service en restauration	12	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	12	5	7

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En juin 2014, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

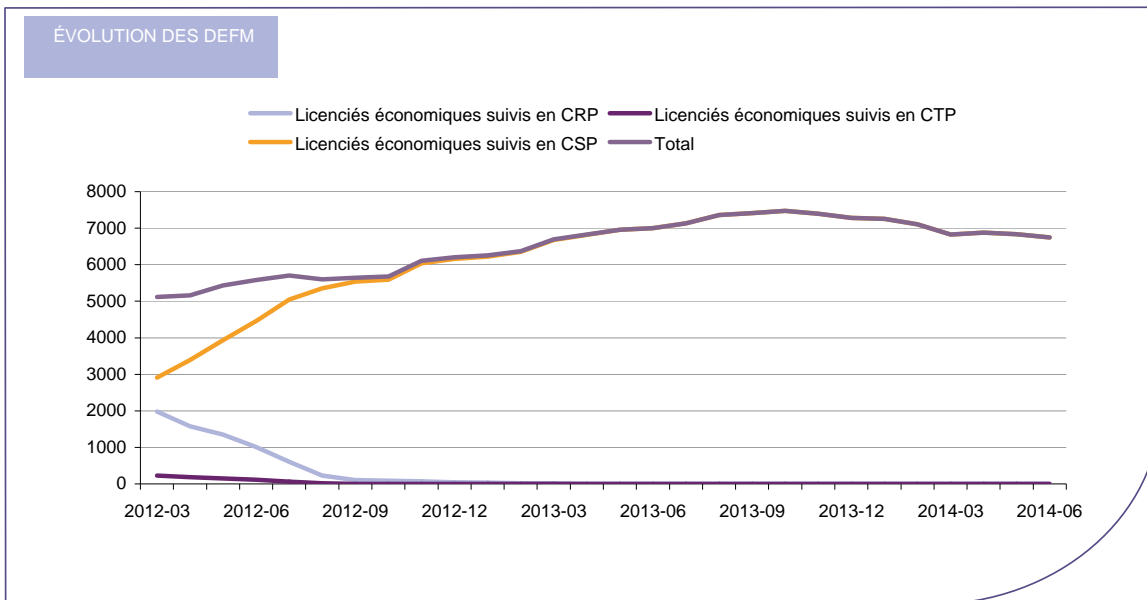
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie ", " Electricité bâtiment " et " Installation d'équipements sanitaires et thermiques " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité ", " Assistanat de direction " et " Secrétariat " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Relation commerciale grands comptes et entreprises " .

## RÉPARTITION PAR DEPARTEMENT

	Licenciés économiques juin-14	Evolution / juin-13	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	406	6.8%	116	28.6%	290	71.4%
49 Maine et Loire	160	-28.3%	41	25.6%	119	74.4%
53 Mayenne	54	-28.0%	18	33.3%	36	66.7%
72 Sarthe	142	-17.9%	36	25.4%	106	74.6%
85 Vendée	290	-3.0%	52	17.9%	238	82.1%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 052</b>	<b>-8.5%</b>	<b>263</b>	<b>25.0%</b>	<b>789</b>	<b>75.0%</b>

Source Persee

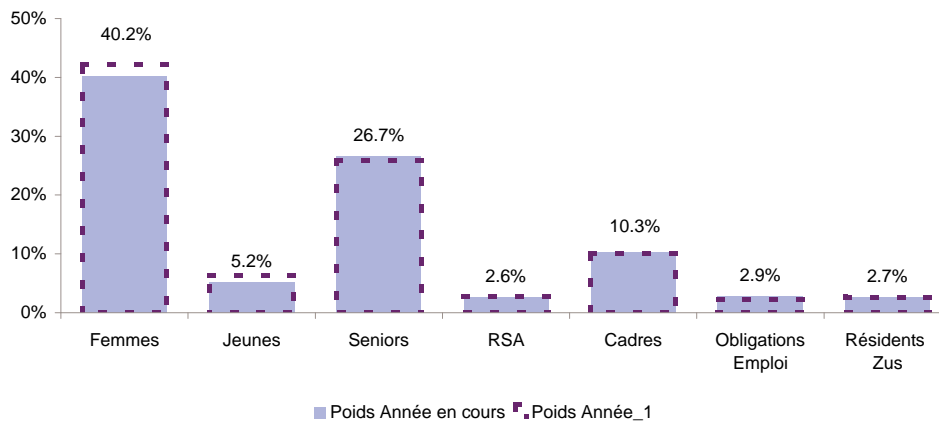
# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)



	juin-12	juin-13		juin-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	5 582	7 005	25.5%	6 748	-3.7%
dont CRP	1 005	NC	NC		
dont CTP	115	NC	NC		
dont CSP	4 462	7 004	57.0%	6 748	-3.7%

## RÉPARTITION PAR PUBLIC

	juin-13		juin-14		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 957	42.2%	2 716	40.2%	-8.2%
Moins de 25 ans	437	6.2%	351	5.2%	-19.7%
50 ans et plus	1 813	25.9%	1 800	26.7%	-0.7%
Revenus de Solidarité Active	193	2.8%	178	2.6%	-7.8%
Cadres	701	10.0%	693	10.3%	-1.1%
Obligations d'emploi	154	2.2%	193	2.9%	25.3%
Résidents Zone Urbaine Sensible	188	2.7%	180	2.7%	-4.3%



Source Persee

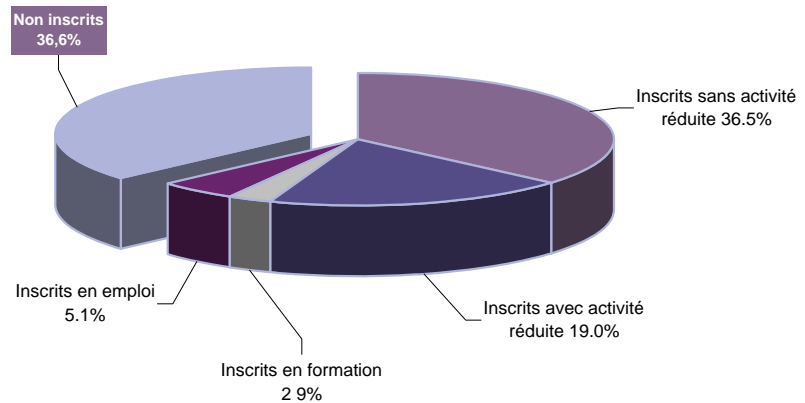
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En juin 2014, **36,6%** des adhérents de la cohorte de mai 2013 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **41,5%** pour la population masculine et **54,3%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

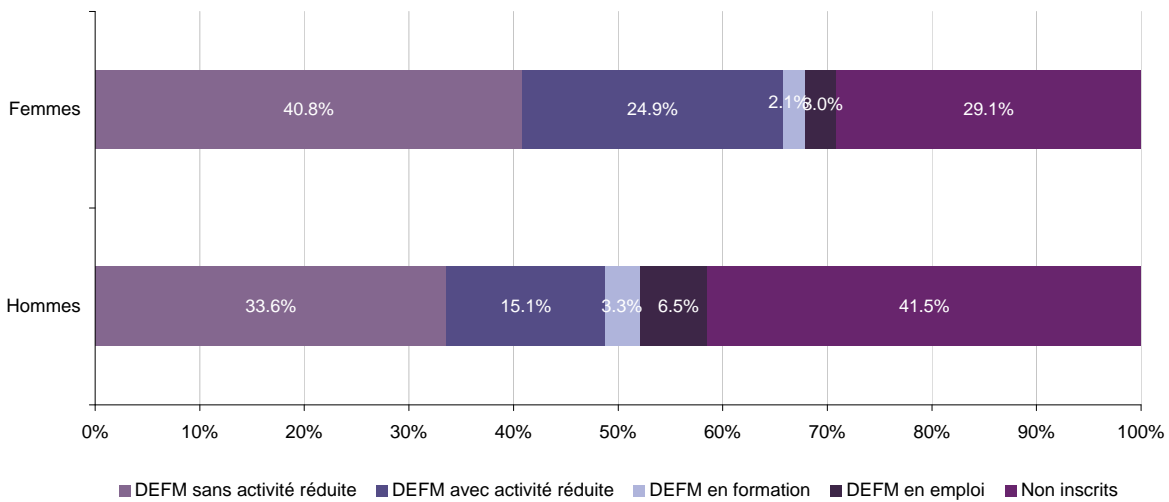
**36,5%** des adhérents de mai 2013 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **19%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **60,7%**.

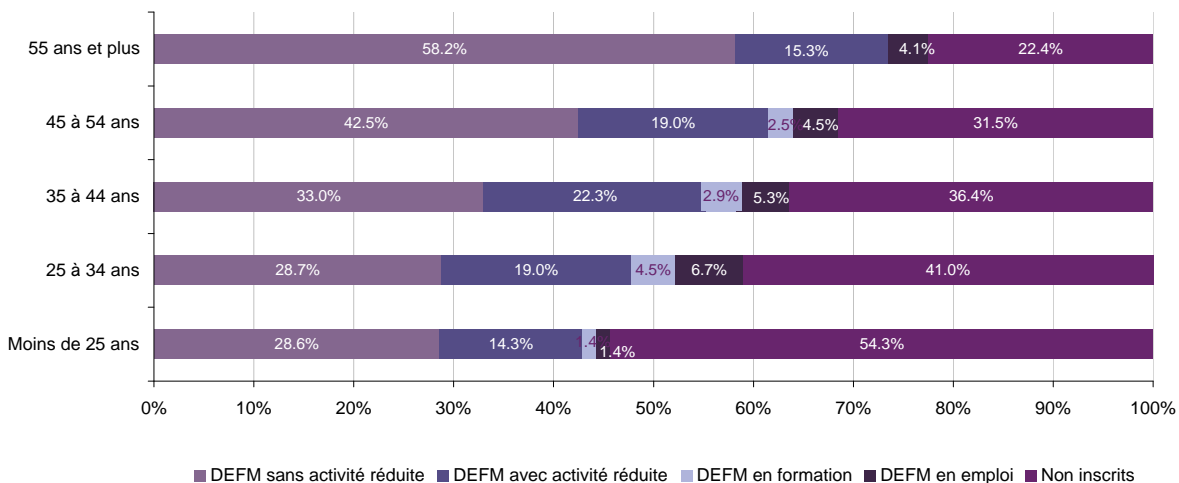
### SUIVI DE LA COHORTE DE MAI 2013 - 842 ADHÉRENTS



### RÉPARTITION PAR SEXE

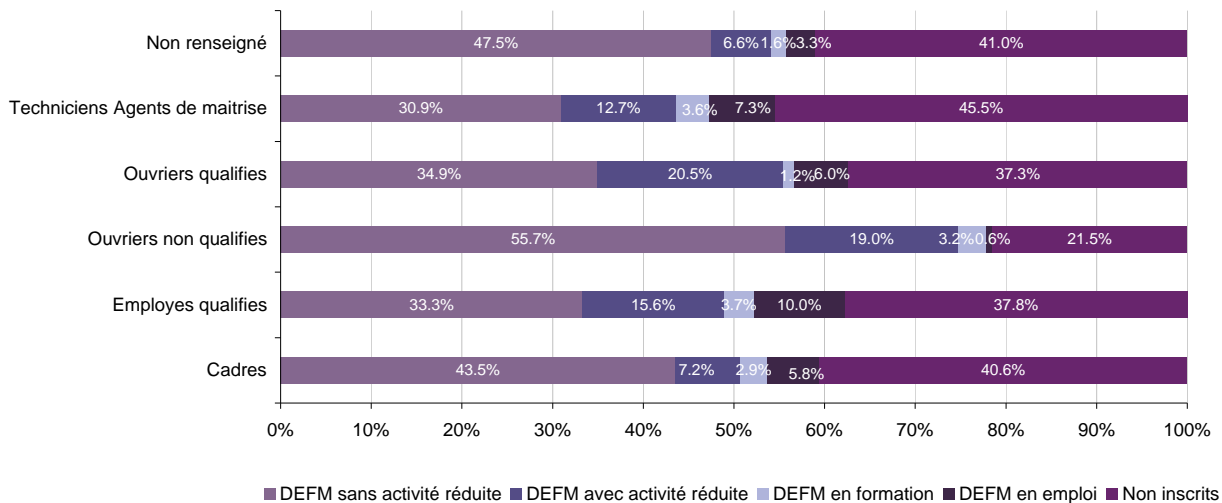


### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (45,5%) et les cadres (40,6%).



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :  
Karim KHETIB

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAUD

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et Evaluation  
– Catherine MOULIN et Brigitte VIGOUROUX